

## **Modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement**

### **Bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Paris**

#### **Annexe n°2 au projet de délibération n° 2019 DU 31**

#### **I les modalités de mise à disposition**

La procédure de modification simplifiée n'implique pas de procéder à une enquête publique. Toutefois, le dossier de modification doit être mis à disposition du public pendant un délai d'un mois selon les modalités qui ont été définies par le Conseil de Paris par délibération 2019 DU 20 en date des 4, 5 et 6 février 2019.

Conformément aux dispositions prévues dans cette délibération, le dossier complet de la modification simplifiée ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public ont été tenus à la disposition du public du 19 mars au 19 avril 2019 à la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, 2 place Ferdinand Brunot, à Paris, 14<sup>e</sup> arrondissement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, sauf le jeudi, de 8h30 à 19h30.

Le dossier complet était également consultable sur le site internet municipal : [paris.fr](http://paris.fr).

Les observations du public pouvaient également être formulées par courrier postal ou courriel adressés à :

MDP « 68-70 Moulin Vert » – SeISUR  
Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris  
121 avenue de France CS51388  
75639 Paris cedex 13  
[modifplu\\_moulinvert@paris.fr](mailto:modifplu_moulinvert@paris.fr)

Le dossier mis à disposition comprenait les pièces suivantes :

#### Pièces administratives :

- Délibération 2019 DU 20 du Conseil de Paris et exposé des motifs des 4, 5 et 6 février 2019
- Insertion au Bulletin Officiel de la Ville de Paris
- Affiche avec bandeau
- Affiche sans bandeau

#### Pièces spécifiques :

Pièce écrite :

- Dossier de mise à disposition (comprenant : rappel, modification du PLU, exposé des motifs, avis des personnes publiques associées et annexe)

Recueil des cartes générales de l'Atlas général du PLU (en vigueur et modifiées)

- Carte de synthèse – PLU approuvé
- Carte de synthèse – MS rue du Moulin Vert

- Tableau d'assemblage – PLU approuvé
- Tableau d'assemblage – MS rue du Moulin Vert
- Carte A Plan de Zonage – PLU approuvé
- Carte A Plan de Zonage – MS rue du Moulin Vert
- Carte B Equilibre entre destinations et limitation du stationnement – PLU approuvé
- Carte B Equilibre entre destinations et limitation du stationnement – MS rue du Moulin Vert
- Carte C Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat – PLU approuvé
- Carte C Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat – MS rue du Moulin Vert
- Carte D Sectorisation végétale de la zone UG – PLU approuvé
- Carte D Sectorisation végétale de la zone UG – MS rue du Moulin Vert
- Carte G Secteurs de risque – PLU approuvé
- Carte G Secteurs de risque – MS rue du Moulin Vert

Les modalités de mise à disposition ont fait l'objet d'un avis, publié par voie d'affichage à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement à compter 7 mars 2019. Cet affichage a été maintenu en place pendant toute la durée de la mise à disposition.

L'avis est paru dans les journaux Le Parisien et Libération du 7 mars 2019.

Le dossier complet de la modification simplifiée ainsi que le registre destiné aux observations du public ont été reçus en Mairie d'arrondissement le 18 mars 2019. Le registre a été ouvert et clos par le directeur général des services de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le dossier de modification simplifiée était consultable sur le site paris.fr à compter du 18 mars 2019.

Seules les observations reçues dans la période de mise à disposition du public, soit du 19 mars au 19 avril 2019, pouvaient être prises en compte.

## **II Bilan de la mise à disposition**

Aucune observation n'a été enregistrée par courrier postal ou courriel.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre déposé en Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le caractère limité des modifications envisagées peut expliquer l'absence d'observations recueillies lors de cette mise à disposition du public, malgré une information largement diffusée tant à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, que dans les journaux ou sur Internet.

De la même manière, les personnes publiques associées n'ont opéré aucun retour suite à la notification qui leur a été faite, le 28 février 2019, du dossier de modification simplifiée.

En tout état de cause, aucun élément factuel n'est de nature à remettre en cause la poursuite de la procédure de modification simplifiée du PLU de Paris.